



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-820

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle administration générale Direction bâtiments et moyens	Délibération N° 2015-820
--	--	---

Marchés Publics - Travaux de déconstruction d'immeubles sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole - Appel d'offres ouvert - Décision - Autorisation de signature

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses politiques d'aménagement ou dans le cadre de projets de cession/acquisition, Bordeaux Métropole fait réaliser des travaux de déconstruction de bâtiments sur ses propriétés. Le prestataire sera par conséquent chargé de réaliser, à la demande, ces travaux de déconstruction pour toute typologie et toute taille de bâtiment.

Le marché actuel relatif au lot des travaux de déconstruction sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole arrivant à échéance par atteinte de son montant maximum, il a été nécessaire de le relancer.

Le marché à attribuer est un marché fractionné à bons de commande, d'une durée de un an reconductible trois fois et passé pour un montant minimum de 400 000 € hors taxes sur un an, soit 1 600 000 € hors taxes sur quatre ans.

La dépense correspondante est prévue au budget principal pour chaque opération dans les exercices 2015-2019, tous budgets.

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 10, 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics ainsi que de l'article 77 du même code relatif aux marchés à bons de commande.

Pour ce faire une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.
 A l'issue de la date limite de réception des offres, quatre candidats ont remis une offre.

Les services métropolitains ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard du critère unique du prix.

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres, réunie le 26 novembre 2015, a décidé d'attribuer le marché correspondant à

La société Bordeaux démolition services (BDS) située 13 rue Gay Lussac – 33700 Mérignac pour un montant minimum de 400 000 € hors taxes sur un an soit 1 600 000 € hors taxes sur quatre ans.
A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 1.522.548,00 € hors taxes (soit 1.827.057,60 € TTC).

L'estimation des services en matière de détail quantitatif estimatif était de 2.115.975,00 € hors taxes (sur 4 ans).

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société Bordeaux démolition services pour les travaux de déconstruction d'immeubles sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers métropolitains à la direction de la commande publique – Hôtel de Bordeaux Métropole – Bâtiment Bas – 3^e étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2121-13,
VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 77 et 57 à 59,
VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 26 novembre 2015 attribuant le marché à la société Bordeaux démolition services pour les travaux de déconstruction d'immeubles sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 26 novembre 2015 la commission d'appel d'offres a attribué le marché de « travaux de déconstruction d'immeubles sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole » à :

CONSIDERANT QUE la société Bordeaux démolition services pour un montant minimum de 400 000 € hors taxes sur un an soit 1 600 000 € hors taxes sur quatre ans.

CONSIDERANT QU'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette société.

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer le marché de «travaux de déconstruction d'immeubles sur les communes de la rive gauche de Bordeaux Métropole » avec la société Bordeaux démolition services située 13 rue Gay Lussac – 33700 Mérignac – n° SIRET :

379 722 804 000 34 pour un montant minimum de 400 000 € hors taxes sur un an soit 1 600 000 € hors taxes sur quatre ans.

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal et aux budgets annexes, toutes opérations (exercices 2015 à 2019).

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Alain DAVID